

<b>AVIS DU CSRPN de Bretagne</b> <b>N°2016-11-Réserves naturelles</b> <u><b>Avis sur le plan de gestion de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Golfe du Morbihan</b></u>	<b>Examen</b>  <b>le 8 septembre 2016</b>	<b>FAVORABLE</b>
--	---	------------------

**Exposé :**

La réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) du Golfe du Morbihan, d'importance internationale pour diverses espèces d'oiseaux (anatidés, limicoles...), s'étend sur 7 358 ha de domaine public maritime (DPM). Créée en 2008, elle est gérée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

La rédaction d'un plan de gestion, pour la période 2016 à 2025, relève d'une démarche volontaire du gestionnaire.

**Point de vue du rapporteur :**

L'ensemble du rapport est de bonne qualité. Il permet une vision globale d'une unité géographique homogène qui est celle du Golfe du Morbihan. Le plan de gestion est cohérent et en lien avec les enjeux de la RNCFS et les objectifs de conservation qui ont été clairement identifiés.

Le rapport détaille un certain nombre de recommandations, dans le but notamment de comparer les tendances observées sur le Golfe du Morbihan avec d'autres sites, et pour d'une meilleure adéquation du niveau de priorité des opérations aux enjeux de connaissance et de sensibilisation.

**Débat :**

Concernant les habitats, dont les modifications influent sur les évolutions des populations d'oiseaux, il est absolument nécessaire d'actualiser les connaissances et cartographies.

Dans le plan de gestion, il manque une remise en perspective de la réserve naturelle, par rapport à son inscription dans un système plus large, et pour déterminer si les évolutions constatées sur les oiseaux sont « une anomalie » ou sont les mêmes que dans d'autres sites proches.

Dans le même sens, il conviendrait de préciser si les causes des tendances observées sont plutôt liées aux conditions locales ou aux conditions globales (changement climatique). Même si ce sujet reste difficile à documenter, et variable en fonction des espèces, on a pu mettre en évidence que le changement climatique n'est pas une explication solide pour expliquer les évolutions du Golfe du Morbihan. Les causes majeures de ces évolutions sont plutôt à rechercher dans la régression des herbiers de zostères et la composition des peuplements invertébrés des vasières, en lien notamment avec l'arrivée d'espèces introduites (palourdes japonaises, huîtres creuses).

Un autre facteur important de perturbation réside de façon générale dans les effets des activités humaines, pour lesquels il manque une étude globale à l'échelle du Golfe, même si des travaux partiels ont déjà été menés (thèse Le Corre, comptages de bateaux...). Cela reste une priorité identifiée dans le cadre du schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan.

Le déficit de connaissance sur le fonctionnement écologique du Golfe trouve une partie de son explication dans l'éloignement géographique des laboratoires scientifiques. Des partenariats sont à construire.

Concernant la gouvernance et notamment la coopération entre ONCFS et PNR (co-opérateurs Natura 2000), qui a nettement progressé ces derniers temps, une actualisation du plan de gestion serait souhaitable, portant également sur les liens entre les différentes instances qui œuvrent sur ce territoire complexe.

Il est mentionné que Roguedas en Arradon est un site de l'inventaire régional du patrimoine géologique (DPM) qu'il convient de préserver.

Il est rappelé certaines limites de l'outil RNCFS, qui n'interdit que la chasse, et qui ne permet de lever que des moyens financiers réduits. Dans ce contexte, il est important de chercher à s'appuyer sur d'autres outils mobilisables, et de bien combiner l'ensemble des outils, par exemple Natura 2000. C'est dans cet objectif qu'existe une convention de partenariat avec la réserve nationale de Séné.

Ces échanges confortent les conclusions du rapporteur, qui proposent notamment de remonter le niveau de priorité d'opérations concernant la connaissance (objectifs II.2 et II.3, opérations RE03 et RE04) et l'information (opération CO12).

**Avis du CSRPN : favorable à l'unanimité, avec les recommandations suivantes :**

1 - Compléter le plan de gestion par une mise en perspective de la réserve naturelle, par rapport à son inscription dans un système plus large, et au regard des effets relatifs des facteurs locaux et des facteurs globaux sur les évolutions des populations d'oiseaux ;

2 - Augmenter le niveau de priorité des opérations de connaissance et de développement des partenariats avec la communauté scientifique ;

3 - Compléter le plan de gestion sur le sujet de la gouvernance et de la mobilisation possible d'une combinaison d'outils, en complément des possibilités offertes par la RNCFS.

Le gestionnaire est invité à s'appuyer sur les recommandations détaillées du rapporteur.

Rennes, le 17 octobre 2016

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao